

Le Combat Social FO 49

Mensuel d'informations de l'Union Départementale cgt-Force Ouvrière de Maine et Loire

Numéro 8-9 : Août-septembre 2016

Sommaire

- 2 L'éditorial de Catherine Rochar
- 3&4 Rentrée scolaire
- 5 Visite de Hollande à Trélazé le 24 août
- 6&7 Succès du meeting intersyndical à Nantes le 7 septembre
- 7&8 Interview de J.C. Mailly au Parisien
- 9 Déclaration de l'intersyndicale départementale pour le 15 septembre
- 10 Le projet de loi de retenue de l'impôt à la source
- 11 Élections dans les très petites entreprises
- 12 Publicité

LE COMBAT SOCIAL FO 49

Prix : 1 €

Imprimé à

l'Union Départementale
Force Ouvrière
de Maine-et-Loire

14, place Louis Imbach
49100 ANGERS

Tel : 02 41 25 49 60

www.fo49.fr

Inscrit à la CPPAP n°
0720S07442

Directrice de publication :
Catherine ROCHARD





L'éditorial

de Catherine Rochardeau

Tous en grève et aux manifestations le 15 septembre !

Après de longs mois de combat contre le projet de loi Travail qui ont été marqués par des grèves massives, par une quinzaine de journées de grève et de manifestations –dont celle du 14 juin à Paris qui a rassemblé un million de personnes–, le 9 août, le gouvernement a fait adopter la loi à l'aide du 49-3.

Cette loi est « multiminoritaire », comme le dit Jean-Claude Mailly.

La majorité des organisations syndicales la refusent¹, la majorité des organisations patronales la rejettent², sondage après sondage, les Français se prononcent avec constance à 70 % contre cette loi.

La majorité gouvernementale à l'Assemblée nationale est en lambeaux : le recours systématique au 49-3 pour faire passer cette loi est un terrible aveu de faiblesse et d'isolement !

Sans légitimité, faible et isolé, le gouvernement s'est enfermé dans un autoritarisme forcené.

Une nouvelle vague d'attentats a frappé la France cette été. Le gouvernement s'est empressé de faire voter la prolongation de l'état d'urgence en renforçant les contrôles des individus et des manifestations.

Sans légitimité, faible et isolé, F. Hollande se présente désormais

comme « un chef de guerre ».

C'est dans ces conditions que les ministres de l'Éducation et de l'Intérieur ont annoncé une série de mesures de « prévention » contre les attentats, applicables dans les établissements scolaires propres à faire se dresser les cheveux sur la tête.

Le gouvernement voudrait faire peur aux parents, enseignants et élèves qu'il ne s'y prendrait pas autrement.

Comme le disent nos camarades de l'enseignement (cf. p 3), personne n'est dupe sur la prétendue efficacité de ces mesures. Alors, pourquoi les prendre ?

Egoncé qu'il est dans une politique menée sous la houlette de l'Union européenne qui allie contre-réformes destructrices des conquêtes sociales et austérité économique, il ne reste plus à ce gouvernement que de tenter d'effrayer la population, les organisations syndicales, les militants syndicaux.

«Le libéralisme économique conduit à l'autoritarisme social», dit fort justement Jean-Claude Mailly.

Tout cela n'a qu'un but : faire taire toutes les revendications au nom de la sacro-sainte union nationale.

C'est dans ce climat que s'est engagée la campagne électorale pour les élections présidentielles de 2017 !

Mais il y a loin de la coupe aux lèvres. Ces rodomontades ne nous

effraient pas.

Le gouvernement, certains candidats, pourront agiter tous les épouvantails qu'ils voudront, ils n'y pourront rien : élections présidentielles ou pas, la lutte des classes ne s'effacera pas.

Les salariés continueront de réclamer l'abrogation de la loi travail, les enseignants resteront vent debout contre les contre-réformes, les hospitaliers contre la loi Touraine...

Les revendications continueront d'être mises en avant dans les entreprises, les organismes, les administrations.

Les jeunes continueront d'exiger un vrai travail, un vrai salaire et continueront de refuser l'avenir de précarité qu'on leur prépare.

Tous continueront de chercher à réaliser les conditions du rapport de force pour inverser le cours des choses.

Force Ouvrière, organisation indépendante, n'est pas tenue au calendrier électoral et est au côté des salariés et de la jeunesse pour mettre leurs revendications en avant.

C'est ce que nous dirons, par la grève et dans la rue, le 15 septembre.

C'est ce que nous construirons, après le 15 septembre, avec les salariés et dans l'unité quand c'est possible, dans chaque entreprise, chaque établissement, chaque bureau où nous sommes implantés.

Élections présidentielles ou pas !

¹ Depuis la défection de la CGC il ne reste plus que la CFDT et son appendice, la CFTC pour soutenir la loi

² Le Medef continue de la soutenir, mais la CGPME et l'UPA s'opposent, elles, à l'inversion de la hiérarchie des normes.

Rentrée scolaire : les enseignants vent debout contre les « réformes »

Grève le 8 septembre pour l'abrogation de la réforme du collège



Najat Vallaud Belkacem et Bernard Cazeneuve le 24 août dernier :

«[il faut] développer une culture permanente du risque et de la sécurité»

«Il n'y aura pas de moratoire sur la réforme des collèges, elle s'appliquera!»

Le Combat Social FO49 a rencontré Magali Lardeux, secrétaire du SNUDI-FO (syndicats des enseignants du primaire) et Patrick Bourget, secrétaire du SN-FO-LC (syndicat des enseignants du secondaire) pour évoquer les conditions dans lesquelles se déroule cette rentrée scolaire

Le Combat Social : Le 24 août, on a pu lire dans le Figaro : "La sécurité, priorité des écoles face au risque terroriste." Suit la description de multiples mesures dont "un exercice simulant l'intrusion d'un terroriste venu pour tuer". *Qu'en pensez-vous ?*



Patrick Bourget

Patrick Bourget : Personne n'est dupe. Le jour ou un fou suicidaire voudra mitrailler des élèves devant une école ou un lycée, ce ne sont pas les deux gendarmes-réservistes présents ou les exercices effectués qui pourront l'en empêcher. Alors on peut se poser la question : pourquoi faire autant de bruit autour de ces mesures ? À mon avis, tout ce tintamarre poursuit un objectif : faire oublier les conditions déplorables de la rentrée, indiquer aux enseignants que leurs revendications doivent passer à l'arrière-plan face à la « menace ter-

roriste ». Au-delà, elles cherchent à entretenir chez les salariés un climat de peur pour tenter de les détourner de leurs revendications.

Magali Lardeux : Il faut rappeler que la désastreuse réforme des rythmes scolaires a créé désordre et confusion dans les écoles en mêlant les activités scolaires et périscolaires et en multipliant les activités périscolaires confiées à des associations diverses et sans contrôle. La plupart des directeurs d'école ont beaucoup de mal à connaître toutes les personnes intervenant dans leurs établissements.

C'est dire le sérieux qu'il faut accorder à ces mesures. Non, en réalité, je suis d'accord avec Patrick. Le ministère voudrait convaincre les personnels et les parents que toutes leurs revendications et demandes pour que l'école assume ses missions et que l'État lui en donne les moyens devraient passer au second plan, qu'il ne s'y prendrait pas autrement.

Mme Vallaud Belkacem a d'ailleurs vendu la mèche : « *il n'y aura pas de moratoire sur la réforme des collèges, elle s'appliquera* », a-t-elle asséné.

CS : *Vous pouvez rappeler ce qu'est cette réforme des collèges en quelques mots ?*

PB : À l'instar de la loi Travail, la réforme des collèges est rejetée par l'immense majorité des personnels et par une intersyndicale de 13 syndicats dont les scores additionnés représentent plus de 80% des suffrages aux élections

professionnelles.

Cette réforme modifie en profondeur les programmes des 4 années de collège en une seule fois, ce qui n'a jamais été fait.

Elle diminue de façon conséquente les heures de cours dans des matières constituées (français, mathématiques, histoire, etc.), adossées à des horaires et des programmes nationaux, pour les remplacer par des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI). Le titre est ronflant. Il désigne en fait, sous prétexte de mélanger les matières existantes, une bouillie informe, sans contenu, qui tourne complètement le dos aux connaissances et qui transforme les professeurs en « animateurs ».

À la clé des suppressions de postes, bien sûr, mais pas seulement. Autre aspect essentiel directement relié au précédent : 25 % des moyens horaires attribués à chaque établissement sont répartis et gérés localement. Les horaires, l'organisation des enseignements sont définis dans le cadre de l'autonomie de chaque établissement. Le cadre local prend la place du cadre national des horaires et des programmes, le fait voler en éclats. D'un collège à l'autre, ce n'est plus la même école : c'est l'explosion de l'école publique. La réforme désorganise les conditions de travail, la charge de travail des personnels explose du fait de la multiplication des réunions pour mettre en place les EPI et les conditions locales de fonctionnement, les emplois du temps sont ingérables...

» Suite de la page 3

CS : C'est contre cette réforme que vous appelez à la grève le 8 septembre ?

PB : Exactement. Pour l'intersyndicale, la mobilisation des enseignants par la grève et les manifestations le 8 septembre doit déboucher sur l'abrogation de la réforme des collèges.

CS : vous avez d'autres revendications, notamment dans le primaire ?



Magali Lardeux

ML : Dans tous les secteurs de l'enseignement, le manque de personnels est criant. Dans le primaire, dès le lendemain de la rentrée 10 titulaires-remplaçant sont déjà nommés sur des absences longues sur la seule circonscription de Saumur, ce qui laisse augurer de tensions extrêmes sur les remplacements. Comme l'année dernière, l'académie sera obligée de recourir au recrutement de contractuels sans formation, au contrat précaire. Les annonces

de recrutement massif de personnels dans l'éducation nationale sont de la poudre aux yeux. Il y a les fermetures d'écoles qui se poursuivent, et corrélativement à la réforme territoriale, on assiste aussi à un mouvement de fusions d'écoles.

Ce qui nous préoccupe le plus en cette rentrée, c'est que l'année scolaire 2016/2017 est celle de l'application du PPCR¹ dans l'enseignement.

CS : Tu peux nous rappeler en quelques mots ce qu'est cet accord dit « PPCR » ?

ML : En quelques mots, ça va être difficile tant cet « accord » introduit de modifications dans notre statut. Il faut d'abord rappeler que Valls l'a imposé par une sorte de 49-3 social puisque la majorité des syndicats s'est prononcée contre. Cet « accord », censé s'appliquer à toute la fonction publique, sous prétexte de « revalorisations salariales » en trompe-l'œil, touche de très nombreux aspects du statut des fonctionnaires en matière de carrières et de rémunérations.

Pour faire simple, dans l'enseignement les mesures PPCR et la refondation de l'école (réforme du collège, rythmes scolaires) procèdent des mêmes objectifs : c'est le niveau local et l'autonomie des établissements dirigés contre le cadre national, c'est l'individualisation contre les garanties collectives.

En effet, en matière d'évaluation par exemple, la ministre entend supprimer la notation

1) "Parcours professionnels, Carrières et Rémunérations", « accord » minoritaire dans la fonction publique imposée par Valls malgré l'opposition de la majorité des organisations syndicales

chiffrée pour lui substituer une nouvelle évaluation, effectuée au niveau "le plus proche", basée sur les rapports des enseignants avec la "communauté éducative", donc soumise à l'arbitraire local et notamment, dans le primaire, aux élus locaux. C'est-à-dire une évaluation "à la tête du client" selon l'investissement de chacun dans les contre-réformes et sa docilité envers les potentats locaux. Enfin, cet accord c'est la baisse programmée de nos salaires : les promotions ne se feront plus qu'à l'ancienneté pour 70% des enseignants. Pour les 30% restants ceux qui appliqueront avec zèle les contre-réformes, une "classe exceptionnelle" leur est réservée.

PB : Mais rien n'est joué. Le 8 septembre, les enseignants du secondaire seront en grève et dans la rue contre la réforme des collèges. Le 15, l'intersyndicale du second degré appelle à rejoindre la grève interprofessionnelle contre la loi travail.

CS : un mot pour conclure ?

ML : Ce gouvernement est affaibli, il n'a plus de soutien dans la population, sa majorité à l'Assemblée nationale est en lambeaux, et alors qu'il prône le « dialogue social », il fait preuve d'un autoritarisme forcené, comme pour la loi Travail qu'il a imposée à coup de 49-3.

Plus que jamais nous devons renforcer le combat pour l'abrogation ou le retrait des contre-réformes. En ce sens, le 8 septembre est un élément de préparation de la grève interprofessionnelle du 15 pour l'abrogation de la loi Travail à laquelle notre fédération appelle.

Propos recueillis le 2 septembre 2016



Communiqué

Tous en grève le 8 septembre

La rentrée 2016 devrait voir mise en œuvre la réforme du collège imposée par le gouvernement alors même qu'elle est toujours contestée par la majorité des personnels du second degré. Ces derniers qui ont manifesté tout au long de l'année dernière leur opposition et leur volonté d'une reprise des discussions pour une autre réforme n'ont pas désarmé. L'autoritarisme, le mépris manifestés par la ministre de l'Éducation qui a négligé de répondre aux demandes d'audience de l'intersyndicale du second degré, la désorganisation causée dans les collèges par la réforme n'ont fait que renforcer la détermination à combattre cette dernière.

L'intersyndicale a appelé les collègues à ne pas mettre en œuvre des dispositifs imposés et qu'ils jugent inefficaces ; elle demande à l'ensemble des personnels du second degré de recenser et faire remonter dans le cadre des assemblées générales de prérentrée tous les problèmes d'une rentrée qui s'annonce très difficile : collège, lourdeur des effectifs en lycée, insuffisance des moyens affectés à la vie scolaire, emplois du temps... La poursuite des mobilisations conduites durant

l'année précédente doit déboucher sur l'abrogation de la réforme et l'ouverture rapide de discussions sur d'autres bases. À l'approche d'échéances électorales importantes, le gouvernement doit enfin entendre les personnels.

Après les congés d'été, c'est avec combativité que les personnels entament ce début d'année scolaire décidés à agir pour leurs métiers et leurs élèves, lutter contre les inégalités et le maintien de garanties collectives mises à mal dans la loi Travail comme dans l'Éducation

C'est pourquoi l'intersyndicale du second degré appelle les personnels à se mettre en grève et rejoindre les manifestations le 8 septembre pour une autre réforme du collège et de meilleures conditions de travail et d'étude en collège comme en lycée.

Elle les invite à s'associer aux initiatives prises par l'intersyndicale interprofessionnelle CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL, le 15 septembre pour obtenir l'abrogation de la loi Travail imposée par l'utilisation du 49-3 et conquérir de nouvelles garanties et protections collectives.

Mardi 30 août 2016

24 août : Visite de Hollande et El Khomri à Trélazé

Communiqué de l'UD aux militants

Le 23 août, en fin de journée, nous apprenions que François Hollande accompagnerait Myriam El Khomri à Trélazé le lendemain. Il était impensable que nous laissions passer le fait sans aucune réaction compte tenu du combat mené depuis des mois contre la « loi travail », compte tenu de l'engagement de l'intersyndicale CGT — FO — FSU — SUD — Solidaires — UNEF — UNL pour l'abrogation de cette loi.

Il nous venait de réaffirmer au Président de la République que nous ne lâchons rien !

Nous avons donc pris l'initiative, avec l'UD CGT, d'appeler à une conférence de presse à la Bourse du Travail de Trélazé le 24 à 14 h 15.

Nous avons sollicité nos militants pour qu'ils constituent une délégation qui déploierait banderoles et drapeaux.

Nous étions donc une centaine de militants FO, CGT, FSU, UNEF, UNL à cette conférence de presse. La délégation Force Ouvrière représentait près de la moitié des effectifs.

Nous avons pu réaffirmer nos positions à la presse. Ouest-France en a honnêtement rendu compte dans son édition du 25 août.

Au cours de la conférence de presse,

toutes les organisations présentes (seul Solidaires était absent) ont réaffirmé leur volonté de combattre pour l'abrogation de la loi Travail rejetée par la majorité des organisations syndicales, des organisations patronales, de la population qui continue à se prononcer à 70 % contre, de l'Assemblée nationale.

Nous avons réaffirmé que la Loi El Khomri s'inscrit dans une logique générale d'austérité, de baisse du coût du travail, d'aides versées aux entreprises sans aucune contrepartie (Pacte de responsabilité, CICE...)

Nous avons réaffirmé que seule une relance de l'économie par l'augmentation générale des salaires, des retraites et des minima sociaux, la fin de la destruction des Services publics et la relance de la commande publique était à même de résorber le chômage.

Nous avons réaffirmé que l'autoritarisme d'un gouvernement qui n'a plus aucune légitimité ne nous effrayait pas. Nous avons rappelé nos prochaines échéances des 7 et 15 septembre.

Le front uni des organisations syndicales contre la loi Travail, loin de se fissurer, reste solide !

Nous avons ensuite décidé de former un cortège pour nous rendre jusqu'au lieu

où se trouvait François Hollande. Après quelques centaines de mètres, nous avons bien sûr été arrêtés par un cordon de CRS particulièrement fébriles et assez peu organisés.

L'Union Départementale remercie l'ensemble des camarades qui ont réussi à se mobiliser en quelques courtes heures.

Le combat contre la loi Travail continue.

Le 7 septembre, un meeting intersyndical se tiendra à Nantes avec les secrétaires généraux ou les responsables des organisations qui combattent la loi Travail (Jean-Claude Mailly — FO, Philippe Martinez — CGT, Bernadette Groison — FSU, un porte-parole de Solidaires, William Martinet — UNEF).

Le 15 septembre, l'Intersyndicale nationale CGT-FO-FSU-Solidaires-UNEF-UNL-FIDL appelle à une journée de grève interprofessionnelle et aux manifestations.

Le vendredi 26 août, l'intersyndicale départementale se réunit. L'UD transmettra alors les décisions prises pour l'organisation de ces deux dates.

Nous ne lâchons rien !

Catherine Rochard,
Secrétaire générale de l'UD cgt-FO 49
le 25/08/2016



Nantes, 7 septembre : succès du meeting intersyndical pour l'abrogation de la loi Travail !



Entre 2500 et 3000 personnes rassemblées à Nantes ce 7 septembre

Un grand meeting commun réunissant Jean-Claude Mailly, secrétaire général de FO, Philippe Martinez secrétaire général de la CGT, Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU, Eric Beynel, porte-parole de Solidaires, Lilà Le Bas, déléguée générale de l'UNEF¹, et Clara Jaboulay, présidente de l'UNL² était organisé le 7 septembre dans à Nantes, sur l'esplanade des anciens Ateliers et Chantiers de Nantes.

Obtenir l'abrogation de la loi Travail

L'objectif des six organisations était de se servir de l'événement pour relancer le combat contre la loi Travail, adoptée le 21 juillet par le Parlement après un troisième recours au 49.3 puis promulguée le 8 août. Objectif prioritaire: obtenir l'abrogation de la loi.

Les UD FO et CGT de Loire-Atlantique avaient initialement envisagé de se mobiliser à l'occasion de l'Université d'été du PS prévue à Nantes du 26 au 28 août, mais celle-ci a été annulée début juillet pour, officiellement, «des raisons de sécurité». Craignant la colère des salariés, le PS a finalement décidé de faire profil bas en cette rentrée.

Deux cars de militants FO du Maine et Loire ont rejoint les quelques 2 500 à 3 000 participants à ce meeting.

Un meeting combatif

Le meeting a débuté par une déclaration de l'intersyndicale de Loire Atlantique, lue par le secrétaire général de la FSU 44, Didier Hude.

Trois intervenants ont ensuite décrit le combat mené dans leur secteur contre la loi Travail.

Notre camarade Cécile Trégret, de FO-Pôle Emploi a décrit la bataille menée contre la remise en cause de leur convention collective, en lien avec le combat pour le retrait du projet de loi travail.

Fabien Privé Saint-Lanne, secrétaire général CGT de la raffinerie Total de Donges, en grève pendant 25 jours au printemps contre la loi travail, s'est dit «conscient qu'il sera difficile de réamorcer un tel bras de fer». «Mais nous mettrons tout en œuvre pour recréer les conditions de cette mobilisation le plus vite possible», a-t-il assuré.

Une camarade cheminote, responsable du syndicat SUD-Rail 44 a, au nom de l'intersyndical du rail CGT-SUD-FO, rappelé que le gouvernement et la direction de la SNCF ont introduit des dispositions de privatisation du rail qui cassent le statut de cheminot et pré-

parent l'introduction de l'application de la loi Travail dans ce secteur.

Chacun des trois intervenants ont ensuite insisté : «nous ne baissons pas les bras !» et tous ont appelé à la mobilisation le 15 septembre.

L'intervention des responsables nationaux

«Ce n'est pas parce qu'une loi est publiée au Journal officiel que, du jour au lendemain, c'est devenu une bonne loi. Les problèmes de fond demeurent», a indiqué Jean-Claude Mailly, promettant de «maintenir la pression» et de continuer à être «le chewing-gum qui colle aux baskets du gouvernement».

Jean-Claude Mailly a indiqué qu'il se rendra à la Fête de l'Huma pour participer, aux côtés de Philippe Martinez, à un débat sur la loi travail.

Sur ce sujet, notre camarade a raillé les déclarations du premier secrétaire du PS :



Jean-Claude Mailly et Philippe Martinez au meeting du 7 septembre

¹ Union Nationale des Étudiants de France

² Union Nationale Lycéenne

«Jean-Christophe Cambadélis a dit que mes prédécesseurs "doivent se retourner dans leur tombe". En lisant le Pacte de Responsabilité, la loi Travail et bien d'autres textes de ce gouvernement qui se dit "socialiste", c'est Jaures qui doit se retourner dans sa tombe!... Se souviendra-t-on de M. Cambadélis comme du Ramon Mercader³ du socialisme ?».

«Nous avons promis au président de la République de nous retrouver après les congés (...). Nous sommes bel et bien là», a déclaré Philippe Martinez. «Un mauvais projet de loi au printemps reste une mauvaise loi à l'automne et c'est pourquoi nous demandons son abrogation».

Tous les responsables nationaux ont appelé à la mobilisation le 15 septembre.

Après cette date, «on verra» quelle forme prendra la mobilisation, a indiqué Philippe Martinez. Jean-Claude Mailly a indiqué que la confédération FO allait engager la bataille aussi sur le terrain juridique. «On travaille actuellement sur des recours juridiques à différents niveaux parce qu'on peut aussi gagner de cette manière-là», a-t-il dit.

«On entre dans une nouvelle phase. Il y a eu quatre mois de contestations, une nouvelle journée le 15... (...) Aujourd'hui, c'est le temps du débat qui doit s'ouvrir», a insisté Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU.

Eric Beynel, porte-parole de l'Union Syndicale Solidaires a exprimé le souhait de «remettre

³ Agent de Staline qui a assassiné Léon Trotsky en lui plantant un piolet dans le crâne.

les questions sociales au cœur du débat», après une actualité marquée notamment par la polémique sur le burkini, en cette période préélectorale.

«Beaucoup de candidats ont voulu nous entraîner sur un autre terrain en ce début de campagne, un terrain qui a une odeur nauséabonde, avec souvent des relents racistes sous couvert de sécurité», s'est ainsi indigné Philippe Martinez.

Lilâ Le Bas, future présidente de l'UNEF, a indiqué les raisons de la colère des étudiants : «avec la loi Travail, c'est un avenir de précarité et de petits boulots qu'on prépare à la jeunesse. Nous n'en voulons pas !» Et de poursuivre : «par notre mobilisation, nous avons arraché quelques avancées au gouvernement, notamment l'aide à la recherche du premier emploi.

C'est la preuve qu'ensemble on peut obtenir des résultats. C'est pourquoi il faut continuer à combattre cette loi !».

Clara Jaboulay, présidente de l'UNL a retracé le combat mené par les lycéens contre la loi Travail. Elle est revenue sur les violences subies par les lycéens, violences physiques, mais aussi morales de la part de l'administration. Elle a, elle aussi, indiqué que les lycéens seraient dans la rue le 15 septembre.

Le meeting se déroulait alors qu'au même moment, le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger rencontrait le ministre du Travail, Myriam El Khomri : «Je lui ai dit qu'il faut sortir très rapidement les décrets d'application de la loi Travail» a-t-il déclaré à sa sortie.

On ne se refait pas !



Interview de Jean-Claude Mailly dans «Le Parisien» du 6 septembre

«Notre combat contre la loi Travail n'est pas fini»

SOCIAL. Jean-Claude Mailly, le secrétaire général de FO, explique dans un entretien sans langue de bois que son syndicat ne rendra pas les armes face à la loi Travail.

La rentrée syndicale a sonné. Mercredi, Jean-Claude Mailly (Force ouvrière) se rendra à Nantes pour un meeting commun avec l'ensemble des leaders syndicaux anti-loi Travail. Le 10 septembre, il participera à la Fête de l'Humanité, de quoi faire se retourner dans leurs tombes les anciens patrons de FO. Pour le secrétaire général, le combat doit continuer. Il rappelle également à l'ordre les candidats à la présidentielle et règle ses comptes avec Emmanuel Macron, Pierre Gattaz (le patron du Medef) et... François Hollande.

Vous ferez meeting commun mercredi avec Philippe Martinez. C'est un rapprochement entre FO et la CGT ?

JEAN-CLAUDE MAILLY. J'ai répondu à l'invitation lancée par l'union départementale FO de Loire-Atlantique, comme les sept responsables d'organisations étudiantes, lycéennes et de salariés qui ont également été conviés à Nantes pour un meeting commun sur la loi Travail. Nous sommes dans une unité d'action. Ce n'est pas parce que cette loi est pas-

sée avec le 49-3 cet été que c'est fini. Nous appelons le 15 septembre à une nouvelle journée de mobilisation dans une quarantaine de villes.

N'est-ce pas la manif de trop ?

Non. Cette date avait été arrêtée dès le début de l'été. Les camarades ont levé le pied à juste titre après les attentats de Nice. L'objectif est de montrer qu'on ne laisse pas tomber, même s'il y aura moins de monde qu'il n'y en a eu. Et cela ne veut pas dire qu'après le 15 septembre, il y



aura encore des manifs. Maintenant, il va y avoir une bataille juridique à mener.

Vous voulez jouer la montre pour empêcher l'application de la loi ?

Le gouvernement a jusqu'à la fin de l'année pour rédiger les 134 décrets. Nos services juridiques travaillent d'arrache-pied pour trouver les axes de recours. Il n'est jamais trop tard.

On vous annonce à la Fête de l'Huma, samedi 10 septembre. Avec les communistes, c'est la lune de miel ?

J'y serai pour participer à un débat sur le dialogue social et la loi Travail. C'est effectivement la première fois qu'un secrétaire général de FO y participe. Cela ne me pose aucun problème.

Et à vos militants ?

Je n'exclus pas que certains se demandent ce que je vais faire là-bas, mais à partir du moment où l'on a des convictions et que les choses sont claires, on peut aller débattre partout. Il y a quelques années, j'ai participé à l'université d'été du Medef. Là, ça change, je vais à la Fête de l'Huma.

Vous parlez du Medef. Pour Manuel Valls, depuis la mise en place du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), les entreprises ont joué le jeu. Qu'en pensez-vous ?

Je rappelle que sur trois ans, le pacte de responsabilité et le CICE, cela représente au total plus de 100 Mds€ de réductions accordées aux entreprises. Et nous n'avons pas eu un million d'emplois, loin de là, malgré le slogan du Medef et de son président Pierre Gattaz : « Un million d'emplois contre 100 milliards ». Et maintenant, il nous fait le coup des deux millions d'emplois ! Celui qui a menti, ce n'est pas le Medef, mais le président de la République et son Premier ministre. Ils ont fait miroiter des emplois aux Français alors qu'ils n'avaient exigé aucune contrepartie du patronat.

Pourtant, le taux de chômage s'améliore. Leur politique porte donc ses fruits ?

Non, on est dans une phase de stabilisation, mais la précarité augmente considérablement. Il n'y a pas assez de croissance. D'où le forcing fait par le gouvernement sur Pôle emploi pour atteindre l'objectif de 500 000 chômeurs en formation d'ici la fin de l'année. Encore faut-il qu'ils retrouvent ensuite un travail. L'inversion de la courbe, ce sera vrai le jour où cela se fera grâce à de véritables créations d'emploi.

Le départ du gouvernement d'Emmanuel Macron fait la une. Sage décision ou trahison ?

C'est à lui et à François Hollande d'en juger. Mais cette démission n'est pas une surprise. Il y a un moment que je n'ai plus de contacts avec Emmanuel Macron. Depuis plusieurs mois, il était plus préoccupé par son mouvement que par son poste de ministre. Des rendez-vous étaient annulés et pas reprogrammés, par exemple sur le dossier de la centrale nucléaire de Hinkley Point. Il a annulé et n'a pas repris contact.

Quel bilan tirez-vous de son action ?

Un bilan plus que mitigé. Tout le monde parle de la libéralisation des autobus, mais à entendre les dirigeants de ce secteur, si leur chiffre d'affaires a augmenté, c'est davantage grâce aux grèves de train qu'à la loi. En fait, Emmanuel Macron était beaucoup plus influent en tant que conseiller et secrétaire général adjoint de l'Élysée ou sur des dossiers qui ne le concernaient pas. Les licenciements économiques dans la loi Travail, c'est lui. Le pacte de responsabilité, c'est lui, inspiré par Pierre Gattaz. Macron a été une courroie de transmission du Medef.

Quels sont vos rapports avec le Premier ministre ?

Je n'ai pas eu de contacts avec lui depuis fin juin. Il peut m'appeler, il a mon téléphone.

Et avec l'Élysée ?

Pour quoi faire ? Je rappelle que, pendant le conflit sur la loi Travail, j'ai vu trois fois François Hollande. Je considère que cela n'a servi à rien.

Pendant le conflit sur la loi Travail, vous avez déclaré publiquement être encarté au PS. Vous le regrettez ?

Dès mon élection à la tête de FO, j'ai dit que j'étais au PS, même si je n'y milite pas. Je ne l'ai jamais caché, pas plus que mon amitié avec Martine Aubry. Heureusement qu'il reste des socialistes !

La campagne présidentielle a déjà commencé. Qu'en attendez-vous ?

Force ouvrière ne prendra pas position, mais j'espère que les questions sociales, économiques et européennes vont revenir au cœur du débat. Il ne doit pas tourner exclusivement sur la sécurité et toutes les variantes possibles de la laïcité. On ne va pas faire la campagne sur le burkini ! Cela ne ferait que renforcer la défiance des Français à l'égard des politiques. Ils sont inquiets en priorité pour leur emploi et leur pouvoir d'achat.

Le Parisien

**Assemblée générale de rentrée
de l'Union Départementale
le 20 septembre 2016 à 14h30
Bourse du Travail - salle Fernand Pelloutier
avec Yves Verrier - Secrétaire Confédéral**



Pour l'abrogation de la loi Travail, GRÈVE ET MANIFESTATION LE 15 SEPTEMBRE

La loi « Travail » menace à terme l'ensemble des garanties collectives (Code du travail, conventions collectives, accords de branche...) encadrant le contrat de travail.

Elle marque la disparition du principe de faveur – conquis en 1936 – et organise la primauté de l'accord d'entreprise sur toutes les autres normes, notamment pour la définition du temps de travail et le taux de majoration des heures supplémentaires.

C'est une loi de dumping social : elle permettra aux entreprises, sous prétexte de « compétitivité », de baisser les rémunérations, d'augmenter et flexibiliser le temps de travail sans compensation salariale, de précariser l'emploi en facilitant les licenciements...

Le gouvernement Hollande a imposé cette loi

- ▶ Alors que, sondage après sondage, les Français se sont prononcés contre à plus de 70 %.
- ▶ Alors que la majorité des syndicats s'est prononcée contre, qu'avec eux les salariés, les étudiants et les lycéens se sont puissamment mobilisés, de mars à juin, contre cette loi par la grève interprofessionnelle et les manifestations.
- ▶ Alors que la majorité des organisations patronales la rejettent. Seul le Medef, représentant les grands groupes, notamment financiers, continue de la soutenir. À l'inverse, les organisations représentant les petites et moyennes entreprises et l'artisanat n'en veulent pas.
- ▶ Il l'a enfin imposée à coup de 49-3 parce qu'il n'avait pas de majorité à l'Assemblée nationale.

Sans appui dans la population, ni même de majorité parlementaire, le gouvernement est engagé depuis plusieurs mois dans une dérive autoritaire, dont l'utilisation répétée du 49-3 est une illustration.

Pendant les quatre mois de mobilisation contre la loi « Travail », le gouvernement n'a cessé d'accentuer sa pression contre les libertés syndicales – allant jusqu'à interdire dans un premier temps la manifestation parisienne du 23 juin dernier.

Il n'a pas hésité à amalgamer scandaleusement manifestants et casseurs, ainsi qu'à rejeter sur les organisations syndicales sa propre responsabilité dans la détérioration du climat social.

Mais nous ne lâcherons rien. Cette loi est promulguée ? C'est un fait. Mais une loi promulguée peut s'abroger. C'est ce qu'il s'est passé en 2006 avec le CPE.

Cette loi, bien plus grave que celle sur le CPE, prépare pour la jeunesse un avenir de précarité, pour les salariés actifs la baisse de leurs droits, la baisse de leurs rémunérations. Cette loi, les salariés, les étudiants, les lycéens dans leur immense majorité n'en veulent pas.

Le 7 septembre, un grand meeting intersyndical se tiendra à Nantes avec Philippe Martinez – Secrétaire général de la CGT, **Jean-Claude Mailly** – Secrétaire général de FO, **Bernadette Groison** – Secrétaire générale de la FSU, **Éric Beynel** – Porte-parole de l'Union Syndicale Solidaires, **William Martinet** – Président de l'UNEF

Le 15 septembre, les organisations syndicales et de jeunesse CGT-FO-FSU-Solidaires-UNEF-UNL-FIDL appellent à la grève interprofessionnelle public-privé et à manifester.

Les organisations signataires réaffirment leur détermination à combattre la loi « Travail » et à en obtenir l'abrogation.

Elles appellent les salariés –actifs, retraités, chômeurs– les étudiants et les lycéens :

Le 7 septembre à participer grand au meeting intersyndical à Nantes (17 h 45)

Des cars partiront d'Angers - contactez votre syndicat ou les organisations signataires à la Bourse du travail

**Le 15 septembre, à rejoindre la grève interprofessionnelle
privé-public et la manifestation à :**

Angers :
Place du Ralliement
10 h 30

Cholet
Place Travot
10 h 30

Saumur :
Place Billange
10 h 30

Segré :
Place du Port
10 h 30

Promulgation ou pas, on n'en veut pas !

Abrogation de la Loi Travail !

Prélèvement de l'impôt à la source :

Une privatisation de la collecte de l'impôt !

Le Conseil des ministres du 3 août dernier annonce une nouvelle réforme, le «prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu», avec une application prévue le 1er janvier 2018.

Le système actuel est assez simple. En mai, le contribuable déclare ses revenus à l'administration fiscale ; en septembre, celle-ci lui notifie son montant à payer. Le contribuable est libre de payer comme il veut : soit par tiers, soit par mensualité sur dix mois, soit par prélèvement à l'échéance. Il peut demander à son percepteur des délais...

Après la réforme

Si la réforme arrive à terme, le gouvernement a annoncé que l'employeur (et non plus l'administration fiscale) sera chargé de la collecte de l'impôt auprès du contribuable. Il prélèvera d'office chaque mois sur le salaire un montant calculé à partir d'un taux transmis par l'administration fiscale sur la base de la déclaration des revenus faite l'année précédente sur ses revenus de l'année antérieure.

Les prélèvements d'octobre à décembre seront faits sur la base de la déclaration de l'année, sur les revenus de l'année précédente.

La première conséquence est que les choix du mode de paiement disparaissent, comme les possibles demandes de délais. Le prélèvement sera mensuel et systématique, une sorte de «saisie-arêt» sur salaire permanente opérée d'office par l'employeur.

La deuxième conséquence, c'est l'immixtion de l'employeur dans la vie privée du salarié : à partir de la communication du taux de prélèvement, l'employeur sera à même d'évaluer la situation financière du conjoint par exemple.

La troisième, les entreprises engrangeront de considérables gains de trésorerie. L'employeur doit en effet reverser ces montants prélevés à l'administration fiscale le mois suivant ou le trimestre suivant, selon qu'il est soumis ou non à la déclaration sociale nominative (DSN).

Et il y a un risque que les sommes prélevées sur les salariés ne soient pas toutes reversées à l'État en temps et en heure. Les entreprises risquent de procéder à de la rétention de trésorerie au nom de la défense de l'emploi, voire de pratiquer une fraude similaire à celle constatée pour la TVA. Une note confidentielle de Bercy révélée par Le Parisien le 22 décembre 2015 évalue cette fraude à plus de 17 milliards d'euros par an!

Les services de la Dgfi¹ exsangues (près de 20 000 emplois supprimés entre 2009 et 2016 et 1 600 suppressions annoncées pour 2017) pourront-ils réellement contrôler ces entreprises fraudeuses ? Et ce

alors même qu'aujourd'hui, l'impôt sur le revenu est recouvré à plus de 99% par les services fiscaux, taux largement supérieur à celui des pays qui pratiquent la retenue à la source !

Un rapport du Conseil des prélèvements obligatoires (CPO) défavorable à la retenue à la source

Le CPO a produit un rapport en 2012 qui se conclut ainsi : *«Beaucoup des arguments historiquement avancés en faveur du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu ont perdu de leur force... En revanche, certains des inconvénients ou des risques posés par la retenue à la source subsistent. Le basculement de l'ancien vers le nouveau système pose une série de problèmes qui peuvent chacun être résolus, mais au prix... de coûts élevés pour les finances publiques ou pour les contribuables.*

En régime de croisière, le prélèvement à la source entraîne une surcharge de gestion probablement significative pour les entreprises tiers payeurs et pour l'administration...»

Alors pourquoi une telle réforme ?

Comme l'écrit notre confédération FO, cette réforme, vendue comme une simplification pour les contribuables, va s'avérer au fil des jours une véritable usine à gaz.

Alors pourquoi une telle réforme ? Le gouvernement poursuit clairement deux objectifs : d'abord privatiser la collecte de l'impôt et modifier la mission de la Dgfi pour la transformer en soutien logistique aux employeurs, ensuite pour avancer vers la fusion de l'impôt sur le revenu et la CSG, ce qui conduirait à une fiscalisation des ressources de la sécurité sociale, et donc à son étatisation.

Enfin, n'en doutons pas : cette réforme encouragera les gouvernements à accélérer encore les suppressions d'emplois. Le think tank Terra Nova, présidé par Chérèque, ancien secrétaire général de la CFDT, propose « des économies potentielles autour de 10 000 emplois » et pense que « la présence locale des services fiscaux à l'attention des particuliers perdrait l'essentiel de sa raison d'être ».

Tout est dit !

Communiqué de la Confédération FO

Prélèvement de l'impôt sur le revenu : quand la source devient trouble, ce qui en sort l'est aussi

Anouveau sans concerter, le gouvernement vient de préciser comment il compte transformer le recouvrement de l'impôt sur le revenu en obligeant à l'acquitter dès la perception des salaires.

Force Ouvrière rappelle son opposition au prélèvement à la source. Celui-ci contribuerait à la dissolution du principe d'égalité devant l'impôt : ce système ne concernera que les seuls salariés et retraités, sans toucher les autres catégories pour lesquels le prélèvement directement à la source est impossible.

En parallèle à un assèchement accru des moyens de l'administration fiscale, cette dernière devra faire face à des charges supplémentaires : suivi des contribuables et des tiers payeurs, multiplication des phases de recouvrement et contrôles plus difficiles. Transférant la charge de la perception des impôts aux entreprises, les soi-disant économies réalisées sur le dos de l'administration par suppression d'effectifs engendreront de nombreuses dépenses de compensations envers les entreprises (exonérations sociales ou fiscales supplémentaires, délais pour reverser les sommes collectées, etc.). Mais surtout des informations personnelles et familiales du salarié risquent d'être entre les mains des entreprises. Outre l'atteinte au respect de la vie privée, ce serait accroître le lien de subordination des salariés envers leur employeur.

Au final, au lieu de développer le prélèvement mensuel, source de simplification et d'efficacité, cette vieille idée de prélever l'impôt à la source ne vise que des économies imaginaires de courtes vues, qu'à réduire toujours plus la progressivité de l'impôt au profit notamment des plus hauts revenus et à préparer la fusion entre l'impôt sur le revenu et la CSG, tout ce que FO dénonce et refuse.

Ce sera plus de complexités, d'inégalités, un rendement de l'impôt plus faible et des coûts supplémentaires. Lorsque la source devient trouble, ce qui en sort l'est aussi.

Décembre 2016 : élections dans les «Très Petites Entreprises»

Pour FO, il n'y a pas de «petite» élection !



Les élections dans les très petites entreprises se dérouleront au cours du mois de décembre 2016. Ces élections sont d'une grande importance. Elles comptent dans la détermination de la représentativité des organisations syndicales telles qu'organisée par la loi de 20 août 2008

L'Union Départementale organise, à partir de début octobre, une grande campagne de communication sur ce sujet. En attendant, il a paru important de procéder à quelques rappels.

Après une première fois en décembre 2012, les salariés des TPE voteront de nouveau en décembre 2016. Le résultat de ce vote s'ajoutera aux élections syndicales (délégués du personnel et comités d'entreprise) ayant eu lieu, durant les quatre dernières années, dans les entreprises à partir de 11 salariés.

L'ensemble des résultats des votes déterminera le poids, et donc l'influence, de chaque syndicat – sa représentativité – au niveau des branches et au niveau national.

4,5 millions de salariés sont concernés

Ils exercent leur profession la plupart du temps dans une entreprise de 2 à 3 salariés. Très souvent ils sont même seul salarié d'un artisan ou encore d'un particulier employeur.

Dépourvus de syndicat dans leur entreprise (les TPE sont les entreprises de moins de 11 salariés, qui est le seuil au-dessus duquel il y a obligation de mettre en place des élections de délégué du personnel), les salariés des TPE n'en ont pas pour autant moins de droits

Mise en place d'activités sociales et culturelles

Il existe au niveau régional des commissions régionales interprofessionnelles de l'artisanat (CPRIA) dans lesquelles siègent des organisations syndicales dont FO et qui permettent aux salariés de l'artisanat notamment de bénéficier de dispositifs d'activités sociales et culturelles.

À partir du 1er juillet 2017, des commissions paritaires interprofessionnelles pour les salariés des TPE de tous les autres secteurs d'activité seront mises en place au niveau régional. Elles seront composées de dix représentants de salariés de TPE et de dix représentants d'employeurs. Les syndicats interprofessionnels, comme FO, pourront y désigner des membres en fonction du nombre de voix obtenues lors des élections TPE.

Ces commissions permettront un dialogue social spécifique aux TPE en matière d'emploi, de formation, de conditions de travail, de santé au travail, d'égalité professionnelle ou encore sur des conflits individuels ou collectifs.

À l'instar des comités d'entreprise, elles pourront proposer des activités sociales et culturelles.

www.info-tpe.fr

La confédération FO a, depuis 2012, mis en place une plate-forme Internet dédiée aux droits et à l'actu des salariés des TPE. Les salariés en se connectant sur www.info-tpe.fr y trouvent des réponses à la plupart de leurs questions sur leurs droits (congés, salaires, formation, temps de travail, santé et conditions de travail, logement, consommation...)

Chacun peut aussi poser sa propre question. Une réponse est systématiquement apportée par nos experts juridiques et professionnels, pour chaque secteur d'activité.

Un objectif : 1 adhérent FO = 1 voix aux élections TPE

Nous avons tous dans notre entourage un ami coiffeur, salarié d'un garage, une amie assistante maternelle, salariée d'une pharmacie, d'un petit commerce...

Nous pouvons leur présenter l'activité de notre syndicat, les convaincre de voter FO

Dans les semaines qui viennent, l'UD mettra à disposition de tous tout le matériel nécessaire pour réaliser cette campagne !



NOTRE EXPERTISE ACCOMPAGNE VOS NÉGOCIATIONS

60*

C'EST LE NOMBRE D'ANNÉES
D'EXPERTISE D'HUMANIS DANS
L'ACCOMPAGNEMENT
DES NÉGOCIATEURS

Qui a dit que vous étiez seul à vous engager pour la protection sociale des salariés ?

Les experts **Humanis** sont à vos côtés et vous conseillent dans la négociation et la mise en place d'accords d'entreprise et de branche en santé, prévoyance et épargne salariale. Acteur majeur de la négociation paritaire collective depuis 60 ans, le Groupe **Humanis** partage les mêmes valeurs et objectifs que vous : l'humain au cœur de la négociation pour le bien-être des salariés.

Contactez votre interlocuteur : **Jean-Paul Lefebvre**
jeanpaul.lefebvre@humanis.com

[humanis.com](https://www.humanis.com)